

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL  
CANTON :  
MARGUERITTES  
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE  
N°016/2023

**Objet : Marché public – Adhésion aux marchés MERCATURA – Equipements informatiques – Brique Bureautique**

**Le Maire de Manduel**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,  
**Vu** le décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016, portant sur les marchés publics,  
**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,  
**Vu** la procédure de mise en concurrence réalisée par les services de Nîmes Métropole,  
**Considérant** les besoins en matière d'équipements informatiques pour la commune,  
**Considérant** l'attribution réalisée par les services de Nîmes Métropole,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer les lettres d'engagement suivantes pour les marchés de deux ans, renouvelables 2 fois un an :

Pour le lot 1 : Acquisitions de micro-ordinateurs et stations de travail, avec la société Com Network.

Pour le lot 2 : Acquisitions de micro-ordinateurs portables avec la société ESI France.

Pour le lot 3 : Acquisitions d'écran avec la société ESI France.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète du Gard.

Publiée le : 24 MAI 2023

Fait à Manduel, le 17 Mai 2023

Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT



MAIRIE DE MANDUEL  
(Gard)